

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 janvier 2007

LOI ORGANIQUE STATUT DE L'OUTRE-MER - (n° 3404)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 340

présenté par
M. Quentin-----
ARTICLE PREMIER

Dans l'alinéa 28 de cet article, après le mot :

« habilitation »,

insérer le mot :

« tendant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Harmonisation rédactionnelle (avec la rédaction proposée par le projet de loi organique pour le nouvel article L.O. 3445-2 du code général des collectivités territoriales).